



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers

en exercice	11	L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de février,
présents	11	le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND
votants	11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 2 février. 2024

**PRESENTS :** MM et MMES CARTERON P. VILLARD C. SEON J. BEYNEL M. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON X. POINT L. VACHON T. GIANDOLINI D. PADEL S.

**EXCUSÉ :** Néant

**Secrétaire élu pour la durée de la session :** M. BEYNEL

### OBJET : NOMINATION DES DELEGUES CNAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la commune adhère au C.N.A.S (Comité National d'Action Sociale) pour le personnel communal.

Suite à la démission de Madame Catherine GANDIN en date du 4 janvier 2024, 1<sup>ère</sup> adjointe, et anciennement déléguée au CNAS, il y a lieu de désigner deux délégués à cet organisme.

Le Conseil Municipal où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Désigne Madame Lucia POINT, conseillère municipale, comme déléguée titulaire au C.N.A.S., et Monsieur Patrice CARTERON, Maire, comme délégué suppléant au C.N.A.S.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.  
Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,  
M. BEYNEL

Le Maire,  
P. CARTERON,

*Transmis au représentant de l'Etat le 22 février 2024  
Publié le 22 février 2024*

Le Maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat